



VILLE DE COMPIEGNE

Rapport de présentation

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Conseil Municipal du 29 mars 2019

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2019 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 février 2019 (rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de la Ville – cf. infra) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire (M14). Le présent rapport et les maquettes budgétaires sont mis à disposition du public à partir du site internet de la Ville (<http://www.mairie-compiegne.fr>, rubrique « délibérations »).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

S'agissant des ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via le site internet de la Ville de Compiègne (cf. supra).

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate ⁽³⁾ qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Synthèse générale

Le budget primitif de la Ville de Compiègne totalise **82,1M€** (fonctionnement + investissement) à comparer aux 76,7M€ de 2018.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la progression par rapport au BP 2018 atteindrait **+0,2M€** ou **+0,6%** avec un total de **59,4M€** en 2019. Cette progression des recettes de fonctionnement s'explique principalement avec la reprise de résultat de l'année N-1 (**+0,2M€**), puisque la hausse des seules bases d'imposition du foncier bâti en l'absence d'augmentation des taux d'imposition et le dynamisme des droits de mutations) sont annihilés par la diminution des recettes exceptionnelles (indemnisation sinistres en 2018).

Afin de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, des mesures visant à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement ont été rendues nécessaires et portent sur l'ensemble des dépenses réelles (chapters des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des charges de gestion courantes dont les subventions aux associations et des charges financières). L'ensemble de ces mesures permettra d'augmenter le niveau de l'autofinancement de **+10%** avec **4,8M€** en 2018 à **5,3M€** en 2019.

S'agissant du programme annuel d'investissement, il atteint **9,3M€**, en progression notable par rapport à l'année passée de **+44%**, progression rendue possible avec l'amélioration de la situation financière de ces dernières années (la capacité de désendettement passe ainsi de **21,1 ans** au BP 2016 à **10,7 ans** BP 2019). L'ensemble de ces hypothèses aboutit à un recours prévisionnel à l'emprunt en 2019 de **5,2M€** (**2,2M€** de reports de 2018 et **3M€** d'inscriptions nouvelles au BP2019), à comparer au niveau des remboursements à effectuer en cours d'année (**4,75M€**). Cette légère augmentation de l'endettement en 2019 (**+0,5M€** ou **+1,2%**) est à corréliser avec l'amélioration de l'autofinancement (**+0,5M€** ou **+9%**).

Sommaire

Repère		objet	Page
I		BUDGET PRINCIPAL	3
	A	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
		1 Chapitre 73 - Impôts et taxes	
		2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	
		3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	
	B	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
		1 Chapitre 011 – Charges à caractère général	
		2 Chapitre 012 – Charges de personnel	
		3 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	
		4 Chapitre 66 – Charges financières	
		5 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement	
	C	LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	10
	D	LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	11
II		BUDGET ANNEXE ZAC CAMP DE ROYALLIEU	13
III		EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	14
	A	Epargne	
	B	Endettement	
	C	Evolution du fonctionnement	
	D	Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT	
IV		ANNEXES	15

BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**A LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
002	Résultat reporté	1 752 473	1 400 556	1 198 319	1 386 626	15,7%	Selon CA 2018
013	Atténuation de charges	510 000	420 000	400 000	211 000	-47,3%	Transfert remb. CCAS au chapitre 70 (-287k€)
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	4 050 150	4 506 470	11,3%	Transfert remb. en provenance des chapitres 013 et 74 (CCAS +280k€ et Arc +100k€).
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	41 993 258	42 453 003	1,1%	Progression des seules bases d'imposition et mise au niveau du réalisé 2018 des droits de mutation
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 350 473	10 094 862	9 935 734	-1,6%	Diminution liée à l'écrêtement de la DGF
75	Autres produits de gestion courante	482 300	642 000	693 973	640 200	-7,7%	Ajustement lié au niveau des loyers perçus en 2018
76	Produits financiers	100	100	11	10	-6,5%	
77	Recettes exceptionnelles	66 000	290 000	554 500	194 990	-64,8%	En 2017 et 2018, remb. sinistre CTM budgété (-526k€), mais indemnisation en 2019 pour la patinoire (+190k€)
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	81 250	67 680	-16,7%	dont amort. subv. équipement
Total recettes de fonctionnement :		56 815 000	57 180 000	59 066 323	59 395 712	0,6%	

C'est une légère augmentation du niveau des recettes de fonctionnement qui est anticipée (+0,6%) pour atteindre 59,4M€.

Les évolutions anticipées au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
73	Impôts et taxes	40 560 947	41 021 871	41 993 258	42 452 903	1,1%	Progression des seules bases d'imposition et mise au niveau du réalisé 2018 des droits de mutation
73111	dont taxe habitation	10 522 413	10 421 401	10 613 974	10 689 109	0,7%	Pas de hausse de taux et seule évolution des bases
73111	taxe foncier bâti	16 143 754	16 661 455	17 206 053	17 537 182	1,9%	diminution suite transfert ZAE à l'ARC
73211	attribution de compensation	10 832 000	10 832 000	10 832 000	10 733 893	-0,9%	
73212	dotation de solidarité communautaire	405 000	405 000	848 036	908 982	7,2%	Hypothèse selon pacte fiscal et financier, dont reversement taxe hippique de 232k€.
7337	Droits stationnement	220 000	240 000	0	0	-	Ligne à zéro depuis 2018 avec la réforme du stationnement.
7351	Taxe sur l'électricité	730 000	730 000	730 000	700 000	-4,1%	Au vu du réalisé 2018
7381	Droits mutation	1 318 000	1 415 000	1 457 195	1 650 000	13,2%	Prévision 2019 au niveau du réalisé de 2018
73...	Autres impôts et taxes	389 781	317 015	306 000	233 738	-23,6%	Diminution TLPE avec transfert ZAE (-70k€) et FNGIR (-25k€) partiellement compensées

Nb : les prévisions 2019 correspondent aux simulations établies à partir des données 2018 dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat.

S'agissant du tableau qui précède, il peut être relevé :

- **les impositions directes (article 73111)** sont estimées sur la base des hypothèses suivantes :

Détail état 1259 (BP = bases prévisionnelles CA= bases effectives)		BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	commentaires BP 2019
73111						
TH	Bases	73 738 000	71 971 000	72 599 000	73 113 000	En 2018, la réforme de la TH s'obtient par des dégrèvements qui sont accordés aux contribuables, d'où le maintien du niveau des bases fiscales.
	Evolution bases	3,06%	-2,40%	0,87%	0,71%	
	Taux	14,27%	14,48%	14,62%	14,62%	
	Evolution taux	1,49%	1,47%	0,97%	0,00%	
	Montant	10 522 413	10 421 401	10 613 974	10 689 121	
FB	Bases	62 283 000	63 002 000	64 376 000	65 652 000	
	Evolution bases	0,67%	1,15%	2,18%	1,98%	
	Taux	25,92%	26,31%	26,57%	26,57%	
	Evolution taux	1,49%	1,50%	0,99%	0,00%	
	Montant	16 143 754	16 575 826	17 104 703	17 443 736	
FNB	Bases	152 200	146 100	171 200	157 900	
	Evolution bases	-3,30%	-4,01%	17,18%	-7,77%	
	Taux	57,75%	58,61%	59,18%	59,18%	
	Evolution taux	1,49%	1,49%	0,97%	0,00%	
	Montant	87 896	85 629	101 350	93 445	
TOTAL		26 754 062	27 082 856	27 820 027	28 226 302	

Nb : les prévisions 2019 correspondent aux informations communiquées par les services fiscaux le 7 mars 2019 dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat. En matière de taxe d'habitation, l'écart entre 2018 et 2019 des bases prévisionnelles s'explique par le renoncement du gouvernement à la suppression de la ½ part veuve.

C'est donc **la reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux** qui est envisagée pour 2019 (contre +1% en 2018 et +1,5% en 2017), afin de ne pas alourdir plus encore la fiscalité qui pèse sur les ménages.

Ainsi, la seule évolution de la fiscalité communale serait liée à la revalorisation des bases d'imposition des locaux d'habitation qui depuis 2018 sont automatiquement mises à jour annuellement en fonction du dernier taux d'inflation constaté (article 1518 du CGI). L'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre 2018 et le mois de novembre 2017 a été de +2,2% et s'appliquera en 2019.

- **l'attribution de compensation (AC)** versée par l'ARC est en diminution par rapport à 2018 puisque l'an passé l'agglomération a repris des zones d'activités économiques (ZAC de Royallieu, ZI Nord et ZAC de Mercières). Cette diminution (-64k€) correspond à l'évaluation établie par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) dans son rapport du 6 juin 2018 et telle qu'adoptée par le conseil municipal (délibération du 29 juin 2018). Il est rappelé que l'équilibre budgétaire n'est pas modifié puisque la diminution de l'AC correspond aux charges que n'assumera plus la ville de Compiègne.

- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** allouée par l'ARC fait partie du pacte fiscal et financier tel qu'adopté en mars 2018. Son application en 2019 sur la base des critères retenus aboutit à une

DSC en faveur de la commune de Compiègne de 909k€, soit un montant en progression de +7% par rapport à celui de 2018 (848k€). Cette augmentation est liée à la progression de la part « paris hippiques ».

- Les **droits de stationnement** sont dorénavant perçus au chapitre 70 (voir commentaires ci-après).

2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
74	Dotations, subventions et participations	10 361 180	10 350 473	10 094 862	9 935 734	-1,6%	Diminution liée à l'écrêtement de la DGF
7411	dont DGF	4 772 000	4 100 000	4 004 520	3 740 000	-6,6%	diminution avec écrêtement
74123	DSU	1 929 809	2 200 000	2 281 000	2 350 000	3,0%	augment. liée part progressivité
74127	DNP	201 000	197 000	218 000	197 000	-9,6%	selon montant perçu en 2018
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	575 132	632 510	470 825	285 770	-39,3%	Fin du soutien rythmes scolaires (Fds amorçage en 2018 de 115k€)
7473	Participation CD60		61 000	86 800	139 879	61,2%	Nouveauté avec subv. FSE "retour à l'emploi (+68k€)"
74751	Remboursements ARC	66 000	96 000	136 000	35 000	-74,3%	Transfert remb. ARC au chapitre 70 (-100k€)
7478	Autres organismes	1 755 542	1 796 980	1 877 500	1 833 500	-2,3%	Selon montant perçu en 2018
74834	Etat - compensation TF	269 900	251 755	238 425	244 610	2,6%	selon données services fiscaux
74835	Etat - compensation TH	561 306	787 833	524 360	833 450	58,9%	Selon montant perçu en 2018. Compensation non soumise à un coefficient de minoration.
74...	Autres dotations, subv..	230 491	227 395	257 432	276 525	7,4%	Au vu du réalisé 2018

Nb : les prévisions budgétaires 2019 correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2018, dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat.

Par comparaison avec les montants effectivement perçus ne 2018 (CA2018), la perte en matière de DGF pour la ville de Compiègne atteindrait près de 165.000 euros. A contrario, la DSU devrait progresser d'environ 70.000 euros compte tenu de l'abondement décidé de la part de progressivité.

On peut par ailleurs relever qu'avec le passage à la semaine de 4 jours en septembre 2018, il est anticipé une baisse de 115k€ du fonds de soutien au rythme scolaire.

3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis le chapitre 70 « produits des services » dont la progression supérieure à 1M€ mérite des explications.

La décomposition de ce chapitre est la suivante :

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
70	Produits des services	2 920 000	2 930 000	4 050 150	4 506 470	11,3%	Transfert remb. en provenance des chapitres 013 et 74 (CCAS +280k€ et Arc +100k€).
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	116 500	128 000	129 500	136 000	5,0%	dont droits de voirie
70323	Red. Occup. Domaine public	271 000	273 000	273 000	273 000	0,0%	
70383	Redevance stationnement	0	0	500 000	400 000	-20,0%	Ajustement à la baisse au vu du réalisé 2018
70384	Forfait post stationnement	0	0	200 000	200 000	0,0%	
70388	Autres redevances diverses	102 000	102 000	88 000	94 000	6,8%	dont redevance Enedis,
7062	Redev. culturelles	176 500	201 500	211 500	219 320	3,7%	conservatoire (105k€) et école des beaux arts (75k€), mémorial (13k€) et Figurine (9k€).
70631	redev. Sportif	461 000	465 000	548 000	554 000	1,1%	Piscine mercières (320k€), patinoire (170k€) et stade Gd Parc (35k€).
70632	redev. Loisirs	142 000	146 000	157 000	174 250	11,0%	Centres de loisirs
7066	redev. Sociale	356 000	369 000	353 000	349 000	-1,1%	Crèches
7067	redev. Périscolaire	839 000	830 000	975 000	1 097 000	12,5%	Liée à la hausse fréquentation cantines en 2018
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	121 600	121 600	265 400	224 000	-15,6%	en diminution car départ d'agents ville qui ne sont plus remboursés par l'Arc (délib 7/12/2018)
70876	Remb frais ARC	159 000	137 000	137 000	303 000	121,2%	Remb. entretien ZAE transférées (+64k€) et transferts remb. de l'Arc (+100k€)
70...	Autres pdts services	175 400	156 900	212 750	482 900	127,0%	Transfert remb. CCAS à partir du chapitre 013 (+287k€)

Les prévisions de recettes en provenance des usagers des services publics locaux (articles 706) avec les redevances en matière de services périscolaires, sportifs, culturels, sociaux) ont été ajustées en fonction des montants effectivement encaissés au cours de l'année 2018 et sur la base d'une revalorisation annuelle des tarifs corrélée à l'inflation (+2,2% constatée en 2018).

B LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	14 017 570	14 205 162	1,3%	Evolution maîtrisée (inférieure à l'inflation de +1,8%)
012	Charges de personnel	32 364 000	33 400 000	34 420 000	34 220 000	-0,6%	Maîtrise de l'évolution de la masse salariale
014	Atténuation de produits	0	45 000	35 000	25 500	-27,1%	dégrav. TH logements vacants
65	Autres charges de gestion courante	4 662 000	4 114 000	4 139 453	4 196 635	1,4%	Maintien du niveau des subventions allouées aux associations
66	Charges financières	1 617 000	1 500 000	1 350 000	1 225 000	-9,3%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années
67	Charges exceptionnelles	310 000	291 000	294 870	239 114	-18,9%	dont Noël des anciens et subventions exceptionnelles. Diminution car protocole accord contentieux patinoire payé en 2018 (41k€).
68	Dotation aux provisions		0	0	25 000	-	Pour ajustement provision constituée en 2018 (impayés).
023	Virement à la section d'investissement	2 290 000	2 480 000	3 126 000	3 500 000	12,0%	constitue la part d'autofinancement consacrée aux investissements (total de 5,3M€)
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	1 630 000	1 620 000	1 683 430	1 759 301	4,5%	
Total dépenses de fonctionnement :		56 815 000	57 180 000	59 066 323	59 395 712	0,6%	

L'augmentation du niveau des dépenses de fonctionnement est de **+0,6%** pour atteindre **59,4M€**.

Les variations au niveau des chapitres budgétaires s'expliquent par les éléments suivants :

1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
011	Charges à caractère général	13 942 000	13 730 000	14 017 570	14 205 162	1,3%	Evolution maîtrisée (inférieure à l'inflation de +1,8%)
6042	dont prestations	1 113 300	1 064 500	1 041 000	1 024 465	-1,6%	
6061	fluides	3 487 100	3 285 050	3 291 000	3 298 000	0,2%	Quasi stable malgré hausse des coûts mais avec les mesures en matière d'économies d'énergie.
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 001 419	1 864 368	1 965 372	2 075 411	5,6%	contribue à l'entretien du patrimoine existant
611	contrat prest. service	591 150	512 050	529 804	635 247	19,9%	part. eaux pluviales (+70k€).
613 et 614	locations et charges locatives	1 194 500	1 130 220	1 053 200	957 550	-9,1%	Moindre locations immobilières et mobilières et charges locatives
615	entretien et réparation	2 936 005	2 977 010	2 961 124	3 004 915	1,5%	budget nécessaire à l'entretien du patrimoine existant
623	communication	185 435	520 610	751 153	678 248	-9,7%	En diminution car en 2018, événements exceptionnels dont le centenaire de l'Armistice
011..	Autres dépenses	2 433 091	2 376 192	2 424 917	2 531 326	4,4%	Mutualisation service des archives (+49k€) + vidéo protection (+20k€).

La hausse de ce chapitre budgétaire atteint +1,3% ou +185k€ et s'explique essentiellement par la nécessité d'abonder les budgets pour le maintien du patrimoine communal (budgets fournitures d'équipement, entretien et réparations), l'ajustement de la prévision en matière de contribution versée à l'Arc pour le traitement des eaux pluviales (+70k€) et les mutualisations des services archives et vidéo protection (+70k€).

2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
012	Charges de personnel	32 364 000	33 400 000	34 420 000	34 220 000	-0,6%	Maîtrise de l'évolution de la masse salariale
6216	dont personnel affecté par l'ARC		1 348 000	1 376 600	1 507 000	9,5%	Remb. des personnels mutualisés avec l'ARC. L'augmentation s'explique avec le transfert à l'Arc de 4 agents de la DSI.
6411	Rémunération personnels titulaires		17 549 120	17 727 784	17 452 167	-1,6%	CA2018 +2% pour anticiper les avancements de grades, promotions internes, le Glissement Vieillesse
6413	Rémunération personnels non titulaires		4 491 400	5 000 043	5 318 672	6,4%	Technicité (GVT), la 2de phase PPCR + suppression de 15 postes supplémentaires.
6416/7	Emplois d'insertion et apprentis		395 000	448 801	368 351	-17,9%	
645 à 647	Charges sociales		9 280 750	9 526 425	9 227 812	-3,1%	
012	Autres charges de personnel	32 364 000	335 730	340 347	345 998	1,7%	

Ainsi, au global, les charges de personnel qui ont atteint 33,6M€ en 2018 augmenteraient de +2% en 2019 avec une prévision de 34,2M€. Cette variation de 0,6M€ s'explique principalement par des avancements de grades, promotions internes et la réforme des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), la baisse des heures supplémentaires, le GVT Glissement Vieillesse Technicité, l'anticipation de la suppression de 10 à 15 postes dans le courant de l'année, etc.

Il est par ailleurs rappelé que des personnels de la ville ou de l'agglomération sont mutualisés ou mis à disposition dans le cadre de conventions et que la dernière délibération du conseil municipal s'y rapportant a été adoptée le [7 décembre 2018](#).

Le montant prévu en 2018 de 1,38M€ est porté à 1,5M€ pour tenir des évolutions exposées auparavant et du transfert de 4 agents de la DSI à l'Arc, agents qui ne seront donc plus rémunérés par la ville mais par l'Arc, mais qui seront remboursés à l'Arc par la ville dans le cadre de cette nouvelle mutualisation de service. Au-delà de cette nouvelle mutualisation de service, d'autres pourraient être décidées et feraient l'objet de délibérations de la part du conseil. Elles seraient alors intégrées au budget 2019 par décision modificative.

Rappelons que la Ville de Compiègne a émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services le 27 mai 2016 de l'ARC qui prévoit de renforcer et d'actualiser les mutualisations existantes entre l'ARC et la Ville de Compiègne d'une part et les services partagés avec l'ensemble des communes d'autre part (droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, vidéo protection) et de définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

3 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
65	Autres charges de gestion courante	4 662 000	4 114 000	4 139 453	4 196 535	1,4%	Maintien du niveau des subventions allouées aux associations
657362	dont Sub. CCAS	350 000	350 000	323 000	265 000	-18,0%	Diminution en lien avec la reprise des subventions du CCAS (-60k€)
6574	Sub: associations	3 237 445	2 736 005	2 762 253	2 851 129	3,2%	Maintien du niveau des subventions allouées + intégration des subventions allouées par le CCAS (+52k€)
65..	Autres char gest. cour.	1 074 555	1 027 995	1 054 200	1 080 406	2,5%	dont 400k€ en faveur budget annexe ZAC Royallieu, 300k€ indemnités élus et 263k€ part.eaux pluviales

Tout comme pour le chapitre 011, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la ville de Compiègne implique de limiter l'évolution de ce chapitre budgétaire (+1,4% ou +57k€).

S'agissant des subventions aux associations, le choix du maintien du niveau atteint en 2018 est confirmé conformément à la volonté affichée lors des orientations budgétaires.

Chapitre 66 – Charges financières

La somme de 1.225.000 euros correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 1M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de 1,5% et d'une levée des fonds au [30 juin 2019](#)).

4 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le virement à la section de fonctionnement ([3,5M€](#)) et les dotations aux amortissements ([1,76M€](#)) totalisent 5,3M€ en 2018 à comparer aux 4,8M€ du BP 2018. Cette augmentation significative ([+0,5M€ ou +10%](#)) de l'autofinancement participe directement aux objectifs d'amélioration de la situation financière de la collectivité et telle que décrite au point [III](#) du présent rapport.

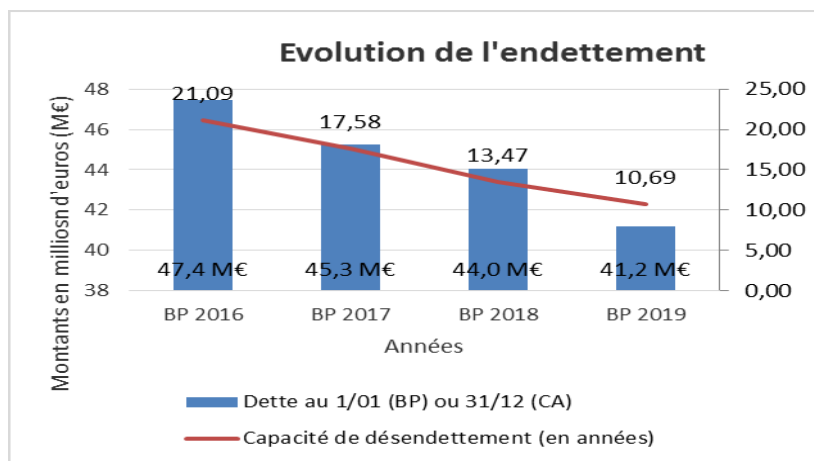
C LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Reste à réaliser 2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
-	Restes à réaliser (RAR)	3 814 451	2 829 484	3 641 066		4 722 468	29,7%	selon CA2018
10	Dotations et fds propres	3 260 476	2 810 208	4 273 911		4 339 100	1,5%	dont affectation résultat 2018
10222	dont FCTVA	710 000	750 000	740 001		740 000	0,0%	
10226	Taxe aménagement	256 000	243 000	500 000		500 000	0,0%	Fort dynamisme actuel (projets intermarché et école état-major)
1068	Excédent de fct. capitalisé	2 294 476	1 817 208	3 033 910		3 099 100	2,1%	Hyp. affectation résultat CA 2018
10.	Autres	0	0	0		0		
13	Subventions d'investissement	929 000	2 091 000	1 590 321	2 522 468	3 489 237	119,4%	
131/2	dont subventions	679 000	1 851 000	1 490 321	2 522 468	3 339 237	124,1%	Ensemble partenaires
1342	Amendes de police	250 000	240 000	100 000	0	150 000	50,0%	En diminution avec transfert en fct. lié à la réforme stationnement
16	Recours à l'emprunt	1 927 000	2 635 000	2 202 000	2 200 000	3 002 000	36,3%	les reports d'emprunts non réalisés en 2018 seraient de 2,2M€ et la prévision au BP2019 de 3M€, soit 5,2M€ au total
20-27	Recettes d'équipement	30 000	26 000	2 000		0	-100,0%	
024	Pdts de cessions	1 198 000	1 135 000	1 092 000		1 160 613	6,3%	Cessions immobilières
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	2 290 000	2 480 000	3 126 000		3 500 000	12,0%	Autofinancement en provenance du fct (5,3M€)
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	1 630 000	1 620 000	1 683 430		1 759 301	4,5%	
041	Opérations patrimoniales	0	0	15 000		702 755	-	reprise collèges par CD60
Total recettes d'investissement :		15 078 927	15 626 692	17 625 728	4 722 468	22 675 474	28,6%	

NB : les restes à réaliser (4.722.468 euros) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (3.099.100 euros) totalisent 7.821.568 euros et s'équilibrent en dépenses avec le solde issu de 2018 (3.619.056 euros) et les restes à réaliser (4.202.512 euros).

Les recettes d'investissement totalisent **22,7M€ (+28,7%)**, ce qui s'explique avec les points notables sont les suivants :

- Des restes à réaliser qui augmentent de **+1,1M€** tant en matière de subventions d'investissement (**+1,1M€**) que de recours à l'emprunt (**+0,7M€**), hausses compensées par une baisse du report en matière de FCTVA (**-0.7M€**) ;
- les subventions attendues cumulent **3,3M€** et sont liées au programme d'investissement ;
- le recours prévisionnel à des emprunts nouveaux atteint **3M€** auquel s'ajoute les emprunts reportés de 2018 (2,2M€), pour atteindre un total de **5,2M€**, soit un montant supérieur de près de 0,5M€ par rapport au total des emprunts remboursés en 2019 (**4,75M€**). Ainsi, si le recours prévisionnel à l'emprunt est en totalité réalisé dans le courant de l'année 2019, l'augmentation de l'endettement du budget principal en 2019 atteindrait 0,5M€ et passerait de **41,17M€** au 1/01/2019 à **4,65M€** au 31/12/2019 (soit + 1,2%). Cette augmentation est contenue au niveau de l'amélioration de la part d'autofinancement (**+0,5M€** en 2019) et limitée au regard du désendettement constatée sur ces dernières années :



On peut en outre relever l'endettement par habitant au 1/01/2019 ressort à 988 euros pour une moyenne nationale de 1.109 euros (écart de -11%).

Source : publication « les collectivités locales en chiffres 2018 » accessible à l'adresse <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2018>.

- Les produits de cessions portent sur les principales propriétés suivantes : rues Desnos (150k€), du Bernago (180k€), Churchill (80k€), de l'Oise (45k€), le Leg Mauprivez (200k€), une parcelle de terrain de l'Echarge (100k€) et la maison rue des minimes (400k€).

D LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	Reste à réaliser 2018	BP 2019	Var de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
001	Solde N-1	2 063 392	2 275 936	3 228 541		3 619 056	12,1%	Selon CA 2018
-	Restes à réaliser (RAR)	4 045 534	2 370 755	3 446 435		4 202 512	21,9%	Dépenses d'équipement reportées
10/13	Remb. Subventions /dotations	0	31 800	10 000	418	82 060	720,6%	dégrèvement de taxe d'aménagement
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 022 000	4 082 000	4 402 000	0	4 752 000	8,0%	Remb. en capital des emprunts.
	Dépenses d'équipement	4 786 000	6 739 200	6 442 502	4 202 094	9 249 411	43,6%	Forte progression rendue possible avec l'amélioration de la situation financière.
26/27	Immob. Financières	0	2 000	0	0	0	-	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	162 000	125 000	81 250		67 680	-16,7%	dont amort. subv. équipement
041	Opérations patrimoniales	0	0	15 000		702 755	-	reprise collèges par CD60
Total dépenses d'investissement :		15 078 927	15 626 692	17 625 728	4 202 512	22 675 474	28,6%	

NB : le solde issu de 2018 (3.619.056 euros) et les restes à réaliser (4.202.512 euros) totalisent 7.821.568 euros et s'équilibrent en dépenses avec les restes à réaliser (4.722.468 euros) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (3.099.100 euros).

Les éléments qui peuvent être soulignés en matière de dépenses d'investissement sont les suivants :

- La somme de 4.752.000 euros correspond aux échéances des emprunts actuels et d'un nouvel emprunt de 1M€ à échéance infra-annuelle (hypothèse d'un au taux annuel de 1,5% et d'une levée des fonds au 30 juin 2019) ;
- la programmation annuelle en matière d'investissement atteint 9,3M€. Cette programmation annuelle comporte les principaux projets suivants :

Objet	Report 2018 sur 2019	BP 2019	Total
Sports			
Stade Cosyns terrain synthétique	0	1 155 000	1 155 000
Stade Cosyns vestiaires	0	120 000	120 000
Salle Tainturier vestiaires	0	120 000	120 000
Culture			
Renouvellement du système de diffusion sonore du théâtre impérial	0	155 017	155 017
Travaux musée Vivenel	0	160 000	160 000
Scolaire			
Aménagement cours et aires de jeux écoles	13 100	152 000	165 100
Aménagements espace urbain			
Place du change	359 136	612 000	971 136
Square Echarde	200 000	500 000	700 000
Square du Vivier Corax	199 136	405 000	604 136
Aménagement aires de jeux	47 800	264 000	311 800
Renforcement liaisons pistes cyclables	159 136	226 800	385 936
Programme de voirie dont rue et square Puy du Roy, rue A. Wemyss	251 108	290 000	541 108
Bâtiments publics			
Panneaux photovoltaïque CTM	0	527 956	527 956
Petite chancellerie	23 435	432 000	455 435
Création de vestiaires et locaux sociaux CTM	30 000	110 000	140 000
Travaux accessibilité bâtiments communaux	27 324	100 000	127 324
Remplacement menuiseries bâtiments communaux	0	100 000	100 000
Travaux école des beaux arts	0	120 000	120 000

II BUDGET ANNEXE ZAC CAMP DE ROYALLIEU (2)

Recettes de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP2019	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2019 sf. mention année
70	Vente de terrains	315 000	250 000	56 100	56 100	0,0%	parcelle IB14
74	Subventions partenaires externes	60 000	48 000	0	0	-	
75	Subventions d'équilibre	400 000	370 000	400 000	400 000	0,0%	Subvention en provenance du budget principal
-	Mouvements d'ordre	305 000	285 290	421 000	500 000	18,8%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes de Fct :		1 080 000	953 290	877 100	956 100	9,0%	
Dépenses de fonctionnement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP2019	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
6015	Terrains à aménager	0	0	100 000	275 000	175,0%	Immeuble 67 ^e infanterie
605	Travaux	270 000	200 000	280 000	205 000	-26,8%	travaux de finition des voiries, inspection des réseaux avant rétrocession à l'ARC
66	Intérêts des emprunts	15 000	11 000	10 000	3 000	-70,0%	selon échéancier dette
-	Autres frais	5 000	63 290	31 000	14 000	-54,8%	-
-	Mouvements d'ordre	790 000	679 000	456 100	459 100	0,7%	dont mouvements de stocks
TOTAL dépenses de Fct :		1 080 000	953 290	877 100	956 100	9,0%	
Recettes d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP2019	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
1641	Emprunt	185 000	150 000	474 300	643 800	35,7%	recours prévisionnel à l'emprunt
-	Mouvements d'ordre	775 000	668 000	456 100	456 100	0,0%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes d'inv. :		960 000	818 000	930 400	1 099 900	18,2%	
Dépenses d'investissement		BP 2016	BP 2017	BP2018	BP2019	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2018 sf. mention année
001	Déficit invest.	287 644	159 310	129 394	213 896	65,3%	reprise déficit N-1
1641	Emprunt	382 356	384 400	390 006	389 004	-0,3%	Remboursements en cours d'année
-	Mouvements d'ordre	290 000	274 290	421 000	497 000	18,1%	dont mouvements de stocks
TOTAL Dépenses d'inv. :		960 000	818 000	940 400	1 099 900	17,0%	

La subvention en provenance du budget principal de 400.000 euros est nécessaire pour le financement des opérations engagées avant le lancement de la nouvelle opération avec l'acquisition de l'immeuble rue du 67^{ème} d'infanterie.

Par ailleurs, l'encours actuel des emprunts rattaché à ce budget annexe sera totalement remboursé en 2020.

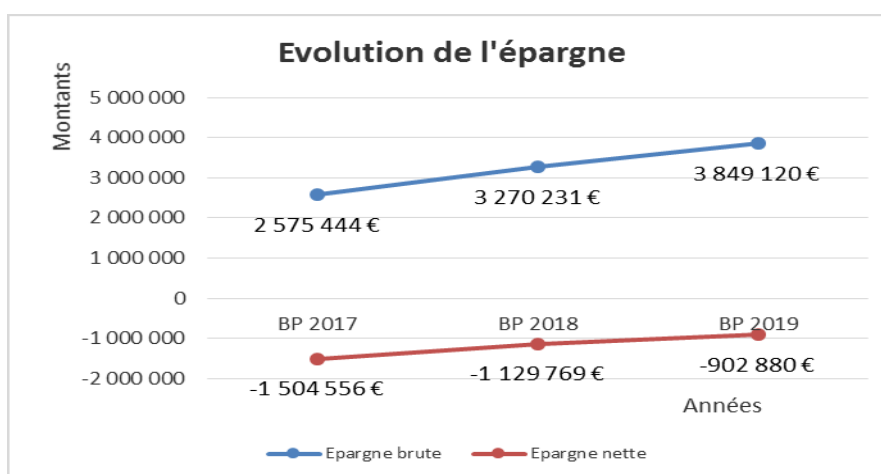
III EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Nb : cette analyse est établie sur la base du seul budget principal et donc hors budget annexe, à partir des budgets primitifs (BP), car le budget annexe de la ZAC de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en section de fonctionnement et donc le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe fausse l'analyse financière.

A EPARGNE

Epargne	repère	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	54 900 527	55 654 444	57 786 754	57 941 407
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	66 000	290 000	554 500	194 990
RRF hors reprise de résultat et produits exceptionnels	3=1-2	54 834 527	55 364 444	57 232 254	57 746 417
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	52 895 000	53 080 000	54 256 893	54 136 411
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	310 000	291 000	294 870	239 114
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	52 585 000	52 789 000	53 962 023	53 897 297
Epargne brute	7=3-6	2 249 527	2 575 444	3 270 231	3 849 120
Remb. en capital	8	3 920 000	4 080 000	4 400 000	4 752 000
Epargne nette	9=7-8	-1 670 473	-1 504 556	-1 129 769	-902 880

Entre 2016 et 2019, l'épargne brute s'améliore significativement (+1,6M€) ainsi que l'épargne nette (+0,8M€) :



La progression des remboursements en capital d'emprunts (+0,8M€) explique l'écart de progression de ces deux épargnes.

B ENDETTEMENT

Endettement	repère	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	47 449 739	45 268 982	44 036 206	41 171 506
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	1 927 000	2 635 000	2 202 000	3 002 000
Encours de la dette / RRF	12=10/1	86,43%	81,34%	76,20%	71,06%
Besoin de financement	13=11-8	-1 993 000	-1 445 000	-2 198 000	-1 750 000
Capacité de désendettement (en années)	14=10/7	21,09	17,58	13,47	10,70

Le désendettement de la ville de Compiègne et l'augmentation de sa part d'autofinancement permet d'améliorer le ratio encours de la dette / RRF et donc sa capacité de désendettement. C'est ainsi qu'entre 2016 et 2019, la capacité de désendettement passe de 21,1 ans à 10,7 ans.

Attention, le calcul est opéré sur la base des budgets primitifs, la norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

C EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	repère	BP2016/2017	BP2017 /2018	BP2018/BP2019
Recettes réelles de fct (RRF) hors recettes exceptionnelles	val.	529 917	1 867 810	514 163
	%	0,97%	3,37%	0,90%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors dépenses exceptionnelles	Val.	204 000	1 173 023	-64 726
	%	0,39%	2,22%	-0,12%

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), ce qui permet d'améliorer l'épargne (cf. supra).

D Ratios définis à l'article 2313-1 du CGCT

	Num	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP2019	Moyenne strate (2)
Population (1)		42 166	42 184	41 622	41 660	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1	1 254	1 258	1 304	1 299	1 237
Produit des impositions directes /population	2	632	642	668	678	628
Recettes réelles de fonctionnement/population	3	1 302	1 319	1 388	1 391	1 423
Dépenses d'équipement brut/population	4	114	160	155	222	253
Encours de dette/population	5	1 125	1 073	1 058	988	1 109
DGF/population	6	159	149	151	146	213
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	7	61,19%	62,92%	63,44%	63,21%	60,50%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	8	103,67%	102,69%	101,51%	101,63%	94,50%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9	8,72%	12,11%	11,15%	15,96%	17,80%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10	86,43%	81,34%	76,20%	71,06%	77,90%

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.

(2) site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivités locales en chiffres 2018, données de l'année 2016

IV ANNEXES

⁽¹⁾ Dégrèvements en matière de TH : L'Etat prendra en charge les dégrèvements (à hauteur de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020), dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Aussi, Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

⁽²⁾ un seul budget annexe proposé en 2019 (ZAC Camp de Royallieu) et donc absence de projet de budget annexe de l'Eau puisque l'ARC est devenue compétence en la matière et que la convention de gestion signée entre ces deux entités se terminait le 31/12/2017 (cf. délibération du conseil municipal du 21/12/2016). La clôture du budget annexe de l'Eau de la ville de Compiègne a été prononcée (délibération du 23 mars 2018).

⁽³⁾ source : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr> du ministère du budget et des comptes publics.